

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

AXIOM CLIMATE FINANCIAL BONDS

un compartiment de AXIOM LUX

Initiateur du Produit : Axiom Alternative Investments LEI : 969500QVL977C8L8Q834.

RC EUR Accumulation ISIN : LU1876458834

Site web : <http://www.axiom-ai.com>. Veuillez appeler le : +356 21 373 709 pour plus d'informations.

Axiom Alternative Investments est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

AXIOM LUX est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

Date de production du document d'informations clés : 26.02.2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un compartiment d'AXIOM LUX, un Fonds à compartiments multiples à capital variable, constitué sous la forme d'une société d'investissement à responsabilité limitée et à capital variable (une « SICAV ») de droit luxembourgeois.

Durée

Le Produit a un horizon d'investissement d'au moins 3 ans.

Objectifs

L'objectif d'investissement du Produit est de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net des frais de gestion égal ou supérieur à celui de son indice de référence, l'indice BofA Contingent Capital (avec coupons réinvestis), par le biais d'investissements qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit vise à améliorer la prise en compte des aspects climatiques en utilisant le score de préparation climatique d'Axiom (ACRS), qui permet d'investir dans des établissements financiers à la pointe de l'intégration des enjeux relatifs au changement climatique. La société de gestion est libre de structurer le portefeuille du Produit comme bon lui semble et peut s'exposer à des sociétés, pays ou secteurs non inclus dans l'Indice de référence, bien que les composantes de l'Indice de référence puissent être représentatives du portefeuille du Produit.

Le Produit fait l'objet d'une gestion dynamique et fait référence à l'indice BofA Contingent Capital à des fins de comparaison uniquement. Sa politique d'investissement consiste à sélectionner des obligations ou des titres de créance émis par des établissements financiers. L'utilisation d'obligations subordonnées, en particulier d'obligations « Additional Tier 1 », sera au cœur du processus d'investissement.

Les obligations et autres titres de créance font partie de la catégorie « dette financière subordonnée », qui est considérée comme étant plus spéculative et présente un risque de défaut plus élevé, en contrepartie de rendements plus élevés. Une dette est considérée comme « subordonnée » si elle ne peut être payée qu'après que le paiement des créances des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Par conséquent, un créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires et avant les actionnaires.

L'acquisition ou la cession d'obligations ou de titres de créance est basée sur l'analyse interne du risque de crédit de chaque émetteur. Le Produit peut investir entièrement dans des titres de créance de toute qualité de crédit, assortis d'une notation Haut rendement (titres considérés comme hautement spéculatifs) attribuée par les principales agences de notation, ou d'une notation considérée comme équivalente par la société de gestion.

Le Produit peut se couvrir contre le risque de crédit par le biais de CDS (Credit Default swaps ou couvertures de défaillance) ou exposer sa composante monétaire au marché du crédit par le biais de ces instruments.

Le Produit est constamment exposé aux marchés de taux d'intérêt des pays de l'OCDE, en particulier à ceux des pays de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse et des États-Unis. L'exposition à chacun de ces marchés peut atteindre 100 %. L'exposition aux marchés hors OCDE est accessoire (inférieure à 10 %).

Étant donné qu'une partie des actifs peut être libellée dans des devises autres que la devise de référence, le Produit sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel subsiste. La gestion est entièrement discrétionnaire. Des opérations d'arbitrage peuvent être exécutées en fonction des conditions du marché et des opportunités. Le Produit est géré sur une échelle de sensibilité allant de 0 à 10. Le Produit a comme objectif d'investissement durable l'atténuation du changement climatique au sens de l'article 9 du SFDR et respecte des restrictions ESG contraignantes pour atteindre cet objectif.

L'intégration ESG s'effectue par le biais d'une approche exclusive, qui comprend : la surveillance et la gestion d'une liste d'exclusion d'investissement établie en fonction du comportement social en matière de protection des consommateurs et d'éthique commerciale, et de la gouvernance ;

la sélection d'établissements financiers en fonction de leur score de préparation climatique Axiom (ACRS), par le biais d'une approche simple et efficace ;

la gestion des expositions et des pondérations de l'investissement du portefeuille sur la base de l'appétit pour le risque du Produit, des outils de gestion des risques de la société de gestion (simulations de crise, catégorisation Axiom des risques, filtrage par critères ESG) et de l'analyse de la valeur relative ;

la sélection des établissements financiers en fonction de leur score de préparation climatique Axiom (ACRS) et l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les seuils minimum. L'ACRS est une méthodologie exclusive mise au point pour identifier les entreprises les plus performantes par rapport aux défis que posent le changement climatique et la transition énergétique vis-à-vis de leur cœur de métier,

à l'exception des banques dont les activités contribuent à une hausse de la température de plus de 3°C.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les politiques ESG et d'exclusion de la société de gestion, à l'adresse suivante : <https://axiom-ai.com/web/en/regulatory-information/>.

Investisseurs de détail visés

Les investisseurs avertis

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Produit, le dernier prospectus, les derniers documents périodiques réglementaires, ainsi que les autres informations pratiques, y compris l'endroit où trouver les derniers cours des actions et des informations sur les autres catégories d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles en anglais gratuitement auprès de la Société de gestion Axiom Alternative Investments, 39 Avenue Pierre 1er de Serbie, F-75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com.

Les ordres de souscription et de rachat d'actions peuvent être passés à tout moment, sont centralisés au plus tard à midi chaque jour d'évaluation et sont exécutés quotidiennement.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR par an sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	573 EUR	1 058 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,7 %	3,2 % chaque année

(*) Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,47 % avant déduction des coûts et de 3,26 % après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement de 10 000 EUR et incidence sur le coût annuel si vous sortez après 1 an

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels.	200 EUR
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels.	200 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,44 % de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre est basé sur les coûts réels au cours de l'année passée.	144 EUR
Coûts de transaction	0,29 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission de performance n'est actuellement applicable.	0 EUR

Le tableau ci-dessous montre l'incidence des différents types de coûts sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir une fois la période de détention recommandée écoulée, et un descriptif des différentes catégories de coûts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à plus long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins trois ans.

Les ordres de souscription et de rachat d'actions peuvent être passés à tout moment, sont centralisés au plus tard à midi chaque jour d'évaluation et sont exécutés quotidiennement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Conformément à l'Article 313-8 du règlement général de l'AMF, Axiom Alternative Investments met gratuitement à disposition des informations sur la procédure de traitement des réclamations.

Axiom a mis en œuvre et applique une procédure opérationnelle pour traiter rapidement et efficacement les réclamations formulées par ses clients. Toute réclamation peut être envoyée par courrier au service Conformité d'Axiom Alternative Investments, au 39 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris, France. La société de gestion accusera réception de la réclamation dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle a été reçue, sauf si une réponse a été envoyée au client entre-temps. Sauf dans des circonstances exceptionnelles dûment justifiées, une réponse sera envoyée au client dans les deux mois suivant la réception de la réclamation.

Pour la France : En cas de litige, le client peut contacter un médiateur, tel que le Médiateur de l'AMF. L'adresse du Médiateur de l'AMF est la suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, FRANCE. Le formulaire de demande de médiation et la Charte de la médiation de l'AMF sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>.

Pour le Luxembourg : En cas de litige ou en l'absence d'accusé de réception ou de réponse dans le mois suivant la réclamation, le client peut contacter l'autorité compétente, soit par courrier à la Commission de surveillance du secteur financier, L-2991 Luxembourg, soit par e-mail à l'adresse suivante : direction@cssf.lu.

Le formulaire de demande de résolution des litiges de la CSSF et les textes connexes pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cssf.lu>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Scénarios de performance : Vous trouverez les scénarios de performances précédents mis à jour tous les mois à l'adresse suivante : <https://axiom-ai.com>.

Les anciennes données de performances concernant ce Produit sont présentées pour 4 ans. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page <https://axiom-ai.com>.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.axiom-ai.com>

Un exemplaire papier de ce document est disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Le présent document d'information est mis à jour chaque année.